

Directeur politique : H.-D. COLLIN

ABONNEMENTS

Table of subscription rates for Metz, Alsace-Lorraine, Germany, France, and Paris.

Le Lorrain

Rédaction et Administration : 14, RUE DES CLERCS, METZ — Téléphone N° 21

ANNONCES La petite ligne ... 30 Pl. RÉCLAMES La ligne ... 80 Pl.

Les annonces sont reçues aux bureaux du journal 14, rue des Clercs, à Metz et dans toutes les Agences d'Étranger.

L'Affaire de Saverne

LE PROCÈS DU COLONEL VON REUTTER

La rentrée du Landtag.

Notre petite Chambre de Strasbourg reprend aujourd'hui ses séances. En temps ordinaire ce serait un simple mouvement de la vie politique...

Tous les partis déjà, moins le Groupe lorrain, ont salement et vigoureusement pris position devant l'opinion...

Le Landtag, semble-t-il, aura à répondre à deux questions : Le gouvernement d'Alsace-Lorraine a-t-il fait son devoir à propos des incidents de Saverne ?

Pour répondre à la première question, il ne sera pas difficile de prouver que les autorités civiles de Strasbourg n'ont pas été à hauteur...

Et c'est dans l'étalage et la discussion de tous les détails de l'affaire qu'apparaît l'impuissance du gouvernement, d'une part...

Voilà le fait qui va éclater dans tout son jour et qui fera dire partout qu'au sommet des choses d'Alsace-Lorraine il y a comme une atmosphère d'anarchie...

Aussi attend on partout les prochains débats du Landtag sur l'affaire de Saverne avec une certaine anxiété. De la netteté, de l'indépendance et de la dignité...

Aujourd'hui, 6 janvier, s'ouvre la session du Landtag d'Alsace-Lorraine.

La Journée

Aujourd'hui, 6 janvier, s'ouvre la session du Landtag d'Alsace-Lorraine.

On confirme que le prince impérial a envoyé au colonel von Reutter, à Saverne, un télégramme de félicitations.

Le Président de la République, on l'a annoncé déjà, fera cette année, un voyage en Russie ; le Tsar, de son côté...

La nouvelle d'un prochain voyage à Vienne de M. di San Giuliano, ministre des affaires étrangères d'Italie...

La Chambre des magnats hongrois a acclamé l'ordre du jour proposant des félicitations à l'empereur François-Joseph...

Le roi Ferdinand a chargé M. Radoslavoff, président du conseil démissionnaire, de reconstruire le cabinet.

En Turquie, le gouvernement a consenti à choisir un inspecteur général de l'Arménie, sur une liste de candidats...

L'entrée du jeune-turc Enver Bey dans le cabinet

AVANT LES DÉBATS

Dès huit heures et quart le: abords du Palais de justice présentent une animation inaccoutumée. Une escorte de gendarmes en manteau gris et portant le revolver en bandoulière arrivent tous premiers...

LE TRIBUNAL FAIT SON ENTRÉE

Le Conseil de guerre fait son entrée. La direction des débats est confiée à M. le conseiller von Jahn, qui dirigea l'affaire des recrus. Le Conseil est présidé par le général de Pelet-Narbonne...

Le greffier s'exécute et en moins d'un quart d'heure cent-vingt noms tombent. L'appel se fait comme dans une cour de caserne. Ça commence par le sous-préfet ; puis vient le maire de Saverne...

LA PAROLE EST AUX ACCUSÉS

On connaît l'état-civil du colonel. Ajoutons seulement aujourd'hui que M. von Reutter est né à Colmar. Invité à s'expliquer, il narra tout à l'heure pendant deux heures d'horloge...

Le colonel rappelle que c'est le Wochenblatt qui s'adressa à lui avant de publier quoi que ce soit. Il rend un nouvel hommage à la loyauté du rédacteur alsacien. Par contre, l'Anzeiger attisait le feu...

M. Wilson s'est entretenu avec son envoyé au Mexique, M. Lind. Le Président des États-Unis a déclaré que le gouvernement américain ne changerait rien à sa politique à l'égard du Mexique...

dit-il. Bref, il était entiché de l'Alsace. Du moins il l'assure et quand il fut envoyé à Saverne, son enthousiasme ne connut plus de bornes. Il déclare : « Par avance, la population alsacienne avait toutes mes sympathies ».

Après un temps, le colonel met le Conseil de guerre au courant des premières escarmouches qui se produisirent. Ce fut d'abord une poésie ironique et anonyme que publia l'Anzeiger contre les officiers...

Le colonel tient ensuite à nous dire qu'il n'avait pas eu à se plaindre de ses subordonnés alsaciens. Tous ses brosseurs furent recrutés parmi le contingent alsacien...

Sur ce, il nous dit que son régiment était à la hauteur et qu'à quel des lieutenants comme les miens, il traitait au bout du monde. Bref, en novembre dernier il croyait que tout était pour le mieux dans le meilleur des mondes quand soudain vint l'article de l'Anzeiger...

L'instinct, pardon ! le colonel narre comment un homme du peuple s'approcha de lui et déclara : « Tout de même, ce que von Forstner a dit de nous est un peu fort de tabac ».

L'instinct, pardon ! le colonel narre comment un homme du peuple s'approcha de lui et déclara : « Tout de même, ce que von Forstner a dit de nous est un peu fort de tabac ».

Le colonel insiste sur le fait que lors des manifestations qui se déroulèrent sur la place du Château dans la soirée du lundi 30 novembre...

Le colonel insiste sur le fait que lors des manifestations qui se déroulèrent sur la place du Château dans la soirée du lundi 30 novembre...

Le colonel insiste sur le fait que lors des manifestations qui se déroulèrent sur la place du Château dans la soirée du lundi 30 novembre...

Le colonel insiste sur le fait que lors des manifestations qui se déroulèrent sur la place du Château dans la soirée du lundi 30 novembre...

Le colonel insiste sur le fait que lors des manifestations qui se déroulèrent sur la place du Château dans la soirée du lundi 30 novembre...

Le colonel insiste sur le fait que lors des manifestations qui se déroulèrent sur la place du Château dans la soirée du lundi 30 novembre...

Le colonel insiste sur le fait que lors des manifestations qui se déroulèrent sur la place du Château dans la soirée du lundi 30 novembre...

Le colonel insiste sur le fait que lors des manifestations qui se déroulèrent sur la place du Château dans la soirée du lundi 30 novembre...

Le colonel insiste sur le fait que lors des manifestations qui se déroulèrent sur la place du Château dans la soirée du lundi 30 novembre...

Nous apprenons ensuite que deux officiers du 99^e procédèrent pendant la nuit à des interrogatoires tendant à établir l'identité des personnes arrêtées.

Le directeur des débats lui pose cette question : « Aviez-vous conscience d'avoir agi illégalement ? »

Le colonel répond : « Non. Je me basais sur le décret de 1820. Je ne pouvais pas agir autrement. Je n'ai pas agi arbitrairement. Au contraire, j'étais dans mon droit ».

Le lieutenant Schadt. Kurt-Marie-Peter-Wilhelm Schadt est né en 1892 à Hancout, où son père est directeur des P. T. T.

Le colonel insiste sur le fait que lors des manifestations qui se déroulèrent sur la place du Château dans la soirée du lundi 30 novembre...

Le colonel insiste sur le fait que lors des manifestations qui se déroulèrent sur la place du Château dans la soirée du lundi 30 novembre...

Le colonel insiste sur le fait que lors des manifestations qui se déroulèrent sur la place du Château dans la soirée du lundi 30 novembre...

Le colonel insiste sur le fait que lors des manifestations qui se déroulèrent sur la place du Château dans la soirée du lundi 30 novembre...

Le colonel insiste sur le fait que lors des manifestations qui se déroulèrent sur la place du Château dans la soirée du lundi 30 novembre...

Le colonel insiste sur le fait que lors des manifestations qui se déroulèrent sur la place du Château dans la soirée du lundi 30 novembre...

qui se trouvait au bureau de police reçut une lettre que le colonel von Reutter avait adressée à la police locale. Le garde l'ouvrit. C'était la missive du colonel menaçant de proclamer l'état de siège, si l'ordre n'était pas rétabli.

Le conseil de guerre cherche à amener M. Mahl à reconnaître qu'il aurait conseillé aux organes de police de se saisir trop tôt de Reutter. Le sous-préfet se défend, mais le conseil insiste. Finalement M. Mahl a un grand geste et s'écrie: « Mais enfin si Reutter n'était pas promené en fumant des cigarettes devant sa maison et si on avait prévenu tant soit peu la police municipale des projets de M. von Reutter, bien des choses ne se seraient pas passées. »

Il est évident qu'une collaboration étroite entre les pouvoirs civils et militaires de Saverne a fait complètement défaut. Le colonel von Reutter se plaignait au point de vue suivant: « Le sous-préfet de Saverne est plus jeune que moi et il n'est que conseiller de 2^e classe. Moi, j'ai rang de conseiller de 2^e classe. Donc c'est à lui à venir me trouver. »

Le commissaire du gouvernement semble avoir épuisé ce point de vue et il demande à M. Mahl: « Pourquoi le sous-préfet n'est-il pas allé trouver le colonel ? »

Une rumeur s'éleva dans l'auditoire. Le directeur des débats demanda à M. Mahl s'il est vrai que le soldat avait: « Vive la France! à bas l'Allemagne! Le témoin répondit: Pas que je sache, j'ai entendu un soir siffler la Marseillaise. »

M. Mahl raconte ensuite comment le colonel prit de très haut certain jour qu'il avait rencontré M. von Reutter à la gare. Même les officiers du 99^e s'étonnèrent de l'attitude de leur colonel.

Le conseil de guerre traite ensuite la question de l'Anzeiger de Saverne. Dans les milieux militaires on s'est étonné que l'Anzeiger ait affiché les articles blessants pour l'armée. M. Mahl répond: M. Mandel, ministre de l'Intérieur et moi nous avons composé toutes les lois, décrets et ordonnances sur l'Anzeiger. Mais nous n'avons rien découvert qui nous permit d'intervir à l'Anzeiger de Saverne.

M. Mahl dépose ensuite sur les incidents du 26 novembre. Il déclare franchement que le lieutenant Schadt se soit-il était libre. En ce qui concerne les incidents du 28 et 29 nov. En ce qui concerne les incidents du 28 et 29 nov. En ce qui concerne les incidents du 28 et 29 nov.

AUDIENCE DE L'APRÈS-MIDI

La parole pour l'accusation n'a pas été le prétoire assis quand ce matin il parla du Pöbel. Il entendait seulement désigner ainsi les bruyants (Radumacher).

Le second témoin est M. Karcher, maréchal des logis de la gendarmerie de Saverne. Le sous-préfet avait donné l'ordre de procéder énergiquement contre les manifestants, mais comme au début il y avait parmi eux un grand nombre de femmes et d'enfants, on eut quelques ménagements. Le 11 novembre Karcher reçut deux coups de pierres, lancés de la foule massée sur la place du Château. Il n'a pas remarqué les articles affichés à l'Anzeiger, qui placarda toujours les dépêches intéressantes.

M. le Dr Oswald lui demanda s'il entendait chanter la Marseillaise. La même question sera encore posée à différents témoins. Le gendarme n'a rien entendu. Les cris furent uniquement poussés par les enfants. En ce qui concerne les événements du 28 novembre, il estime que la foule comprenait entre 500 et 800 personnes. Il croit qu'il y aurait eu une émeute avec effusion de sang si à ce moment on avait conduit les personnes arrêtées de la caserne à la prison civile.

M. Grossmann, assesseur de gouvernement, se trouvait chez M. Mahl, quand arriva le 10 novembre la lettre du colonel. En compagnie du sous-préfet il fit alors le tour de la ville et fut témoin d'une arrestation; on faisait beaucoup de bruit, surtout les enfants et les jeunes gens. Le lendemain soir les gendarmes mirent sabre au clair. J'apprenis le fait dans la suite et comme je demandais la raison l'après-midi, les gendarmes avaient été sur les ordres formels du sous-préfet. Le 28 novembre je constatai une animation extraordinaire dans les rues de Saverne, les habitants se tenaient sur le seuil des portes, sur la place du Château il y avait beaucoup de troupes, mais la foule dans la rue était tranquille. Le télégraphiste M. Mahl qui était invité à dîner chez M. Mandel, ministre de l'Intérieur. M. Mandel vit lui-même à l'appareil et j'écrivis au colonel que le mieux serait si M. von Reutter recevait d'un haut, par exemple de M. von Deimling, l'ordre de retirer immédiatement les patrouilles qu'il avait envoyées en ville.

Je me rendis chez le colonel et je le priai de retirer ses patrouilles. M. von Reutter me déclara qu'il était inutile d'insister et que toute conversation sur ce point était sans objet. Il me raconta ensuite comment les officiers avaient été insultés dans les rues. Et le colonel ajouta: « Ce serait un bonheur si le sang coulait maintenant. Je le dois à l'armée et à la patrie. » Je lui dis alors que je voulais donner de nouvelles instructions aux gendarmes et les inviter à ne laisser aucun stationnement sur la voie publique. Le colonel approuva cette idée et je quittai la caserne. Dans les rues des patrouilles fortes de 12 hommes continuaient de circuler. Les gendarmes s'efforcèrent de faire circuler les passants. Ceux-ci demeurèrent très calmes. Le témoin ajoute encore que le colonel lui avait déclaré au cours de l'entretien: « On me fit continuellement des reproches de ne pas avoir agi avec assez d'énergie. » En terminant M. Grossmann répéta que l'ordre aurait été rétabli instantanément si les patrouilles avaient été retirées.

M. Knoepfler, maire de Saverne. M. Knoepfler, maire de Saverne, a passé dans les rues pendant le jour du 10. Il était accompagné de M. Wahl, Recouvreur de curieux, mais qui obtint finalement aux ordres de circuler que leur adressait M. M. Mahl et Kowenser. Il y avait dans les rues un grand nombre de manifestants qui avaient une attitude très provocante, mais qu'on ne molestait pas le moins du monde. Ceux qui criaient, c'étaient des enfants âgés tout au plus de 15 ans. Le maire tomba malade dans la suite et n'assistait plus aux événements qui marquèrent la fin du mois de novembre.

M. Krause, procureur impérial. Une disposition très intéressante est celle de M. Krause, procureur impérial à Saverne. Le 8 novembre

bre il reçut la visite du propriétaire de M. von Forster qui venait réclamer sa protection contre les manifestants. Ceux-ci avaient lancé des pierres contre les volets, envahi le couloir, etc. Le procureur dut renvoyer le propriétaire à la police, mais il informa le zélateur et demanda un rapport pour intenter des poursuites aux coupables. Le 10 novembre il apprit que le colonel avait été insulté quand il voulait arranger la foule. Ce fait l'étonna parce qu'il avait vu que la population de Saverne était extrêmement pacifique. Il se rendit bientôt compte qu'il existait à Saverne une grande animosité contre le colonel von Reutter et contre le lieutenant von Forster. On se rapprocha au premier une sévérité excessive dans le service, plusieurs suicides de sous-officiers, etc. Ici le colonel prend la parole pour déclarer que ce sont là de pures inventions.

M. Krause continue: La population de Saverne n'est pas chauvine et on a en tort d'accuser les journaux d'avoir fomenté toutes ces manifestations. Elles se seraient produites sans les journaux. Les manifestants étaient les ouvriers des fabriques voisines et qui avaient fait leur service militaire à Saverne sous les ordres du colonel von Reutter. Le 28 novembre le procureur se trouvait devant l'hôtel du Soleil. Il remarqua environ 200 personnes dans la Grand'rue. Plusieurs capitaines vinrent à passer et personne ne les molestait. Après eux venaient des lieutenants, un peu provocants dans leur attitude générale, traînant le sabre avec bruit. L'ordre était parfait quand tout à coup il vit les officiers procéder à des arrestations. Ce fut aussi inattendu que silencieux. Les officiers avaient l'air de fantômes et cette opération silencieuse rappela au procureur un tableau qu'il avait vu alors qu'il était encore enfant et qui lui fit une impression profonde: les cosques dans les rues de Saint-Petersbourg. C'est dans ces conditions qu'on arrêta même un soldat et un muet.

Le lieutenant Schadt interrompit le témoin pour affirmer que les manifestants criaient et sifflaient. M. Krause le conteste catégoriquement. Il continue sa narration. Il dit comment il rencontra M. Schaufberger, avocat et membre du Conseil municipal. Ce dernier était tellement indigné de la conduite des officiers, qu'il voulait donner sa démission de conseiller municipal. Le témoin tient à répéter que la population de Saverne n'est absolument antimilitaire. On a encore pu s'en rendre compte lors du départ du régiment pour le camp de Haguenau. Tous les habitants de Saverne avaient réclamenté pitié des soldats qui s'en allaient.

Le juge Brandt. Le juge Brandt se trouvait avec M. Krause dans les rues de Saverne dans la soirée du 28 novembre. Il vit les lieutenants traverser la rue près du canal, au moment où une voix claire lançait le cri: « A la chienlit! » Les officiers se mirent à la poursuite, ce fut le seul cri séditieux qu'il entendit. Après qu'on eut procédé à des arrestations en masse qu'on chanta Deutschland, Deutschland über Alles! Mais il n'y eut pas d'autre cri. Comme M. Krause, le témoin est très catégorique sur ce point.

Des lieutenants et des civils. Ce sera là le point où divergeront les dépositions d'une demi-douzaine de jeunes lieutenants qu'on verra entendre. Ils sortaient du hall de gymnastique quand ils furent insultés par des individus postés sur la place du Château. Les officiers procédèrent à deux arrestations en attendant l'arrivée des patrouilles. Parmi ces témoins militaires le lieutenant von Forster procure quelque curiosité dans l'auditoire. Il s'étend sur les insultes qu'il eut à subir depuis le commencement du mois de novembre. Depuis cette date il a reçu environ 1400 cartes postales anonymes. Les officiers sont unanimes à déclarer qu'on criait ferme, qu'on brailait ferme sur leur passage.

Ce dernier point est confirmé par le capitaine Vogt qui se trouvait à l'hôtel de la Carpe d'or et que le lieutenant Brandt interrompit parce qu'il était en train d'impressionner de formelles dérangements dans leur travail. MM. Krause et Brandt sont rappelés à la barre. Ils affirment, contrairement aux officiers, qu'il n'y avait aucun tapage sur la place du Château. Et pendant quelque temps ces deux groupes de témoins, les officiers et les magistrats vont se contredire et maintenir chacun son point de vue.

Enfin on entend encore quelques témoins civils. Le jeune Ewers, âgé de 21 ans, élève de première, assista d'une fenêtre aux arrestations. Il n'a pas l'impression qu'on arrêta des innocents.

Par contre Mme Eyles estime que ces gens étaient très tranquilles.

La Cour décide de faire citer encore quelques témoins supplémentaires et les débats sont finalement suspendus à 9 heures moins le quart.

Suite: Mardi matin à 9 heures.

Chronique Générale
ALLEMAGNE
Réunion à Berlin des généraux en chef.
Tous les ans, au 1^{er} janvier, les commandants de corps d'armée sont convoqués à Berlin pour présenter leurs vœux au chef suprême de l'armée allemande. D'après la *Thüringische Rundschau* — un journal bien informé des choses militaires — les généraux ne parleront entre eux que de l'affaire de Saverne. L'Empereur, par contre, ne leur en soufflera point mot. Avant le repas, selon la coutume, il échangera quelques mots en particulier avec chacun des généraux présents.

Après le repas, l'Empereur conduisit ses hôtes dans un salon où se trouvaient fixés aux murs des cartes d'état-major représentant le théâtre des manœuvres de l'automne dernier. L'Empereur fit un fort long commentaire des opérations de septembre, en les regardant, un long bâton en main, sur les cartes tendues devant lui.

La réception, qui avait commencé à sept heures du soir, prit fin à minuit, sans que le souverain ait fait la moindre allusion aux incidents d'Alsace-Lorraine.

Le lendemain, 2 janvier, les vingt-cinq commandants de corps d'armée se sont réunis, comme chaque année, en un grand dîner, que présidait le maréchal von Bock und Polach. On remarqua beaucoup que le préfet de police de Berlin, M. de Jagow, qui protesta dans une lettre publique contre la condamnation du lieutenant von Forster, reçut une invitation à ce dîner et y assista. Sa présence à ce grand banquet militaire montre qu'on aurait tort de croire à certains bruits qui récemment ont annoncé sa disgrâce.

La fortune du chef socialiste Bebel. D'après des organes conservateurs, les héritiers de feu Auguste Bebel viennent d'acquiescer les droits de succession en Suisse. Et il semble que Bebel a laissé une fortune de 50.000 liv. st. environ (2.500.000 fr.). Il y eut il y a quelques mois de discussions au sujet de l'impôt de cette fortune. La presse socialiste disait alors que la fortune de Bebel atteignait à peine le tiers du montant actuellement indiqué.

FRANCE
Un milliard, voilà ce que les rentiers français ont perdu en 1913.
L'ADUCTION FONDS D'ÉTAT EUROPÉEN N'AIT PERDU AUTANT AU PORTUGAIS.
Ce titre, ces sous-titres ont paru, de Paris, que les justes par cet exposé.

Le 31 décembre 1912, la rente française 3 p. c. perpétuelle était cotée à 89 fr. 50. Le 31 décembre 1913 — il y a trois jours — la même rente était cotée à 85,27, soit une baisse de 4 fr. 03.

Si l'on veut bien se souvenir que la rente française se chiffre en capital par 25 milliards environ, on voit que la perte théorique subie par le porteur de Fran-

ANGLÈTERRE
Le capitaine Shackleton prépare une nouvelle expédition.
Sir Ernest Shackleton a décidé de repartir pour le Pôle Sud, à l'endroit où Amundsen a planté le drapeau norvégien et où l'infortuné Scott a trouvé la mort. Sa décision a causé un vif émoi en Angleterre.

L'audacieux explorateur estime qu'il lui faut un minimum de 1.250.000 francs pour se mettre en route. Il a déjà réuni la plus grosse partie de cette somme, et est convaincu que le reste lui viendra rapidement. Son expédition est divisée en deux parties. Chacune d'elles a un navire.

Une première expédition quittera Buenos-Aires en octobre 1914 et se dirigera vers le sud jusqu'à si possible, au 78^e degré. Si les conditions sont favorables, elle y arrivera vers les premiers jours de novembre, se dirigera directement vers le pôle et marchera vers la mer de Ross. Le voyage sur glace de la mer de Weddell à la mer de Ross, sera d'environ 1.700 milles.

Une seconde expédition partira de la Nouvelle-Zélande et débarquera sur un point de la côte dans la Mer de Ross, pour aller à la rencontre de l'expédition venant de l'Argentine et qu'il doit conduire en Nouvelle-Zélande.

L'expédition emportera deux traîneaux, munis d'éclairages et de moteurs d'aéroplanes, et un aéroplane à ailes réduites, destiné à glisser sur la glace et que Sir Shackleton a baptisé l'aéroplane-taxi. Les ailes de cet aéroplane allègeront et empêcheront le traîneau d'enfoncer dans la neige.

L'explorateur emmènera 150 chiens dressés de l'Alaska. Cet équipement lui permettra de rester l'un des ans dans les régions polaires. Il ne compte point aller au nord avant le commencement de 1916.

Au point de vue géographique, Shackleton se propose d'établir de façon précise les caractères du grand continent antarctique. On ne sait pas encore, en effet, si le haut plateau du pôle sud s'abaisse vers la Mer de Weddell, qui sépare la terre antarctique de l'Amérique du Sud et si la grande chaîne de montagnes de Victoria traverse tout le continent et se relie sous la mer, aux Andes. Si l'expédition établit cela, on aura la preuve de l'hypothèse souvent faite par les savants d'après laquelle le continent polaire existait autrefois, avant les grands bouleversements qui ont donné à notre globe son aspect actuel, relié à l'Amérique et peut-être aussi à l'Afrique.

TURQUIE
La Triplee et le partage de l'empire ottoman.
Le correspondant du Temps à Saint-Petersbourg télégraphie: Des conversations que j'ai eues avec divers hommes politiques d'ici, je dégage l'impression que l'on se rend très nettement compte à Saint-Petersbourg de l'existence de tout un plan très soigné pour le partage de l'empire ottoman.

Un fait indiscutable c'est l'action énergique de l'Allemagne et de l'Italie en Orient. Ce qui a peut-être le plus c'est que la succession turque est ouverte. Aujourd'hui c'est la mission Sanders, ce sont les lignes allemandes qui vont représenter 5.000 kilomètres de voies ferrées en Asie-Mineure, c'est un club allemand à Alep, c'est l'Italie à Adalia, demain ce sera un port allemand en Turquie d'Asie pour l'escadre qu'on y entretient. Bientôt ce sera l'Allemagne au cœur de l'Arménie. Avec ses concessions la triple entente s'est montrée amie des Turcs. Elle n'a pas su assez le faire comprendre et il ne s'agit plus aujourd'hui de le leur démontrer, mais devant une action combinée des puissances tripartites il importe que les cabinets de Paris, de Saint-Petersbourg et de Londres se concertent sans retard sur les mesures à prendre, pour ne point être mis en infériorité du fait qu'ils délibèrent au moment où d'autres courent définitivement leurs cartes agitées.

RUSSIE
L'alliance franco-russe.
La presse accueille avec sympathie l'annonce d'un voyage probable de M. Poincaré en Russie.

La *Gazette de la Bourne* déclare notamment que pendant les périodes qui se sont écoulées lors de la question de Carville et de la Russie revendiquant la mission militaire allemande en Turquie, puis de la mission militaire allemande en Turquie, quelques-uns ont pu assembler la Triple Entente et par représenter l'alliance franco-russe. La probabilité d'un voyage que M. Poincaré ferait en Russie et au cours duquel il assisterait aux manœuvres de l'armée russe prouve que ces vœux n'ont eu qu'un caractère passager et que la précieuse force intérieure de l'alliance n'a subi aucune atteinte.

ALSACE-LORRAINE
Autour de Saverne.
La *Deutsche Tageszeitung*, le fameux organe agrarien se plaint amèrement de ce qu'on ait eu l'intention de poursuivre aux fonctionnaires civils à Saverne. Elle demande quelles sont les peines dont ont été frappés les manifestants civils récalcitrants. Il n'est pas admissible, selon ce journal, que ces manifestants soient simplement poursuivis pour tapage public.

plainte contre le *Zaberner Anzeiger* à cause d'un article publié par ce journal sur les mauvais traitements infligés aux soldats par le lieutenant von Forster et le sergent Hofflich.

Le Kronprinz et le colonel de Reutter. Berlin, 5 janvier. — Selon le *Journal de Berlin* à midi, il est exact que le Kronprinz ait adressé une dépêche au colonel de Reutter pour le féliciter de son attitude. Il est par contre inexact qu'il ait envoyé au général de Deimling un télégramme analogue.

D'après le même journal, l'empereur Guillaume déclara, aussitôt qu'il eut connaissance de cette dépêche, de rappeler le Kronprinz du poste relativement indépendant qu'il occupait comme colonel du régiment de Hussards de Danzig. Ce ne fut pas d'ailleurs contre son désir que le prince fut nommé à l'état-major de Berlin, puisqu'il en avait fait la demande en septembre dernier.

On a beaucoup remarqué que le prince ne fut pas invité le 1^{er} janvier au grand dîner que l'Empereur donna aux généraux commandants de corps d'armées et fut simplement prié de venir assister à la conférence qui suivit ce dîner.

Ces éclaircissements sont intéressants par la lumière qu'ils jettent sur les rapports de l'Empereur avec son fils. Il n'est pas besoin d'ajouter qu'il serait inutile d'en tirer parti pour rejeter sur le prince impérial la responsabilité des événements de Saverne. Le prince, malgré sa popularité dans l'armée allemande, n'a aucune influence sur les décisions du commandement de corps d'armées et celles des hautes sphères du commandement.

Calendrier. — Aujourd'hui, mardi 6 janvier, dixième jour de l'année. Lever du soleil: 7 h. 55; coucher: 4 h. 17.
Lune: pleine, le 12.
Fête du jour: Epiphanie.
Il y a cent ans. — 6 janvier 1814. — L'ennemi avance sans les murs de Biche. Le corps prussien de Horn partit près de Sierck. Le baron Larrey, chirurgien en chef de la garde et de la Grande Armée, quitta Metz, venant d'inspecter les hôpitaux et les dépôts d'ambulances.

La température. — Une profonde dépression couvre tout le nord de l'Europe.

Le vent est fort du sud-ouest sur les côtes de la Manche. La température s'est encore relevée sur nos régions. Thermomètre maximum: —23° à Haguenau, —20° à Bar-le-Duc, —18° à Clermont-Ferrand, —14° à Bar-sur-Authieu, —12° à Nantes, 9° à Brest et à Dunkerque, 13° à Paris. Un temps assez mauvais pluvieux est probable.

BULLETIN METEOROLOGIQUE
Observation faite par M. REMOISENET, à Metz.

BAROMETRE à 8 h.	TEMPERATURE	VENT	TEMPS
5 janv. 4 h. soir	740.7	+ 3.0	S O Couv.
6 janv. 8 h. matin	732.7	+ 2.0	S O Pluie

Thermomètre. — Maximum du 3: + 3.0; Minimum aujourd'hui: + 1.0

CHRONIQUE MESSINE
La Saverne dans Metz.
Le directeur d'arrondissement de Metz-Metz-Metz a adressé aux maires un avis où il les avertisse que la mise en vente et la vente de cartes illustrées et de brochures d'un caractère offensant ou railleur pour les militaires de Saverne sont interdites; au cas où, les maires sont avisés de faire connaître l'avis et de veiller à son observation.

M. de Laperne ne dit pas si la vente du numéro de *Le Progrès* de Saverne est également interdite. Il faudrait savoir ensuite si la mesure prescrite par M. le Directeur de Metz-campagne est particulière à la région messine ou bien si elle a un caractère général. Jusqu'ici il n'entrerait pas dans les attributions des directeurs d'arrondissement de prendre des mesures de ce genre.

Le département des écoles à la Préfecture.
Confirmand un bruit qui courait depuis quelques mois, la *Lohringer Zeitung* annonce que M. le Dr Ernst, conseiller des écoles et du gouvernement à la préfecture, prendra sa retraite à la date du 1^{er} avril; M. Broichmann, l'ancien directeur du Séminaire des instituteurs, lui succéderait et serait remplacé comme conseiller des écoles à la préfecture par un directeur de Séminaire alsacien.

L'Administration du bureau de bienfaisance
à reçu les sommes suivantes en faveur des pauvres de la ville. Produit des quêtes dans les églises catholiques, 563 M.; produit de la collecte de Noël, 1664 M.; de MM. Weil frères, 6 M.; amendes versées en conciliation, 76 M. Total: 2909 M.

La catastrophe de Woippy.
Comme il a été annoncé hier, c'est cet après-midi à 2 heures que les corps des sept malheureuses victimes de l'accident de Woippy seront transportés de l'hôpital de la garnison n° 1 à la grande gare. Les obsèques seront entourées de toute la solennité possible: sept corbillards recevront les sept corps; des délégations d'officiers et de soldats de tous les régiments en garnison à Metz, en particulier des 67^e, 143^e et 175^e représenteront l'armée. Les parents des jeunes soldats tués sont arrivés à Metz.

Le parquet a ouvert une enquête préliminaire contre le conducteur de locomotive Reinert, de Karthaus, qui conduisait le train sinistre, et contre l'employé de service Vogel, de la gare de Woippy, qui aurait omis de faire arrêter devant la gare le train de permissionnaires avant de le laisser s'engager sur une voie morte; il aurait bien marqué les signaux, mais pas en face de la gare. Reinert est accusé d'avoir brûlé les signaux fixes et de ne pas avoir observé les signaux latéraux par Vogel avec sa lanterne, non plus qu'un autre signal à l'embranchement de la voie morte commandant d'arrêter; on fait remarquer que le temps était clair et les signaux visibles.

Hier matin a eu lieu une nouvelle enquête sur place à laquelle ont pris part le commissaire d'Empire et le juge d'instruction.

Caisse de maladie de Metz-campagne. Hier, en annonçant le résultat des élections

du conseil d'administration de la Caisse de Metz-campagne, nous avons omis Metz et Schœler représentants des patrons. M. Simon, maître d'école, était MM. Steinmetz sera élu président, ainsi que président du bureau. Au compte que M. von conservatrices contre trois. Simon vice-président du conseil d'administration.

Anniversaire.
La « Jeunesse israélite ». Société de bienfaisance fondée par un jeune garçon de 13 ans, Emmanuel Lambert, a célébré hier après-midi, au temple israélite, le 79^e anniversaire de son existence; des chants religieux ont été exécutés par un chœur très bien stylé; M. le Dr Netter, grand rabbin, a donné le sermon de circonstance dans lequel il a chanté la charité et la bienfaisance, et quatre demoiselles ont assuré aux nécessiteux des secours pour l'hiver par une quête faite avec autant de fruit que de distinction. Un pèlerinage sur la tombe du jeune fondateur termina la fête de cette Société dont M. Hannaux, directeur de banque, est actuellement le dévoué président.

Amundsen en Metz.
C'est donc dans 8 jours — le lundi 12 janvier — que le célèbre explorateur qui a découvert le pôle Sud nous entretiendra de son voyage. Partout, la conférence de Roald Amundsen, illustrée de superbes projections, rencontre le plus grand succès et provoque l'enthousiasme.

La grande salle du Terminus sera certainement trop petite le 12 janvier; aussi que nos lecteurs comprenant l'allemand se fassent de retenir leurs places au bureau de la Société d'initiative, place Empereur-Guillaume.

Cours de cuisine.
Nous rendons nos lecteurs attentifs à la grande vente de liquidation de la Maison C. Salomon frères.

Cours de cuisine.
La Société des dames patriotiques nous prie d'annoncer que, selon l'exemple couronné de succès de plusieurs villes d'Allemagne, elle a l'intention d'organiser à Metz un plusieurs cours de cuisine spécialement affectés à la préparation du poisson. Cet aliment augmentant de prix journellement, il est nécessaire, dit la communication, que les ménagères sachent préparer de différentes façons les poissons de qualité moindre mais de force nutritive très appréciable. Dans le cas de participation suffisante, le prochain cours commencerait le 9 janvier à l'École supérieure de demoiselles; comme on espère la participation des ménagères, on a fixé le cours de 6 à 9 heures du soir; le cours aura lieu tous les vendredis pendant cinq semaines et le prix du cours est de 2 M. Les mandats de participation sont à adresser à Mme Wahn, ou à M. le Wilsch, rue Mazelle n° 18.

Mobilier de casernes.
Le 15 janvier aura lieu l'adjudication d'armes et de lavabos aux bureaux d'administration des garnisons de Dieuze, Forbach, Morhange et Sarreguemines, en lots de 10 à 15.

Un train spécial militaire a été samedi 400 réservistes de Cologne pour une période d'exercices au 33^e et au 34^e d'artillerie de campagne à Metz et au 69^e d'artillerie de campagne à Saint-Avold.

Caisse d'épargne de Metz.
AVIS PUBLIC
A partir du 1^{er} avril prochain, le taux d'intérêt sera augmenté de 3 à 3.25 0/0.

Vente d'issues.
Le jeudi 8 janvier, à dix heures du matin, au bureau 3 des vivres militaires, près du fort Steinmetz à Metz, aura lieu la vente publique de sons de seigle et d'autres issues.

Vente d'arbres.
Le 15 janvier, à neuf heures du matin, au bureau d'octroi de la porte de Thionville, la lotification de Metz-Ouest sera vendue aux enchères publiques 904 arbres, ormes, acacias, trèfles, érables et peupliers.

Les soldes de fin de saison.
Parmi les soldes de fin de saison dignes d'intérêt, nous attirons l'attention sur la grande vente de Blanc organisée par la Maison Maillard et Boisselet, à Metz, et les occasions exceptionnelles qu'elle présente. Voir l'annonce dans le numéro de ce jour. (R-135-10)

Inscription au recrutement.
En exécution des prescriptions du règlement allemand sur le recrutement militaire (*Werk-Ordnung*) et particulièrement des §§ 23, 44, 45 et 46 de la première partie dudit règlement (*Erstatt-Ordnung*):
1^o Tous les jeunes gens nés pendant l'année 1894 qui

a) sont nés dans la ville de Metz, inclusivement Plantières-Queuleu et Devant-les-Ponts, et y ont leur domicile;
b) ne sont pas nés dans la ville de Metz, inclusivement Plantières-Queuleu et Devant-les-Ponts, mais ont leur domicile, ou y résident comme étudiants, élèves, employés de bureau, de commerce ou d'industrie, commis et apprentis de magasin, ouvriers de tout état, domestiques, carriers de fabrique ou autres;
c) Les jeunes gens nés pendant les années antérieures, domiciliés dans la ville de Metz, inclusivement Plantières-Queuleu et Devant-les-Ponts, ou y résident, qui n'ont pas été inscrits sur les tableaux de recrutement de leur classe respective et qui n'ont pas encore reçu de décision définitive concernant leur obligation au service;

d) sont invités par la présente à se présenter en personne, munis de leur acte de naissance, jusqu'au 15 janvier courant, les dimanches et fêtes exceptés, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, à l'Hôtel de Ville, chambre n° 2, à l'effet d'être inscrits sur les tableaux de recrutement.

Les jeunes gens dont il s'agit ci-dessus qui seraient absents de la localité pendant le délai précité, devront être déclarés par leurs parents, tuteurs, chefs d'institutions, patrons, chefs de fabrique, à l'effet d'être inscrits sur les tableaux de recrutement.

Les jeunes gens qui omettent de faire la déclaration pour leur inscription sur les tableaux de recrutement sont passibles d'une amende pouvant s'élever à 30 Marks, et en cas d'insolvabilité, d'un emprisonnement proportionnel.

Outre cette peine, ceux qui ne se sont pas inscrits sur lesdits tableaux peuvent, avec la perte de leur droit d'obtenir un ajournement ou une dispense du service militaire, être incorporés dans l'armée sous une formule.

Les parents, tuteurs, chefs d'institution, patrons ou